Informations de base

2002/2211(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Lutte contre la fraude et protection des intérêts financiers des Communautés. Rapport annuel 2001 **Subject** 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	BÖSCH Herbert (PSE)	29/10/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Juridique et marché intérieur	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2463	2002-11-18

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Office européen de lutte antifraude (OLAF)	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/07/2002	Publication du document de base non-législatif	COM(2002)0348	Résumé

24/10/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/11/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
19/02/2003	Vote en commission		Résumé
19/02/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0055/2003	
12/03/2003	Débat en plénière		
13/03/2003	Décision du Parlement	T5-0099/2003	Résumé
13/03/2003	Fin de la procédure au Parlement		
10/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2211(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/5/16863

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0055/2003	19/02/2003	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0099/2003 JO C 061 10.03.2004, p. 0319-0392 E	13/03/2003	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2002)0348	02/07/2002	Résumé

Lutte contre la fraude et protection des intérêts financiers des Communautés. Rapport annuel 2001

2002/2211(INI) - 18/11/2002

Le Conseil a adopté des conclusions sur la protection des intérêts financiers des Communautés et la lutte contre la fraude. Le Conseil note les efforts considérables qui continuent d'être déployés tant au niveau communautaire que dans les États membres pour adopter des mesures législatives permettant une protection plus efficace des intérêts financiers des Communautés ainsi qu'une lutte plus efficace contre la fraude et invite l'ensemble des acteurs concernés à poursuivre ces efforts. À cet égard, il souligne que l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) doit être en mesure de continuer à remplir sa mission en toute indépendance et avec efficacité. Le Conseil souligne l'importance de consulter préalablement le Comité

consultatif pour la coordination de la lutte contre la fraude (Cocolaf) sur toute initiative législative dans le cadre de l'Union européenne concernant la protection des intérêts financiers des Communautés et la lutte contre la fraude, et l'importance de l'OLAF dans l'intégration de mesures préventives efficaces contre la fraude et les irrégularités dans les propositions législatives. Il invite la Commission et les États membres à poursuivre les travaux visant à harmoniser la méthode appliquée pour distinguer les cas de fraude des autres irrégularités présumées. Le Conseil considère que le développement de la coopération entre la Commission et les États membres est essentiel pour la protection des intérêts financiers des Communautés et la lutte contre la fraude et insiste pour que des progrès soient faits notamment dans le domaine du recouvrement des montants indûment payés. Il souligne en particulier la nécessité d'une meilleure coopération entre l'OLAF, Europol et Eurojust. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à la participation des pays tiers, et en particulier des pays candidats à l'adhésion, aux actions de lutte contre la fraude ainsi qu'à leur coopération avec l'OLAF et invite la Commission à présenter dans le rapport annuel 2002 un résumé complet des activités et actions entreprises en la matière. Il se félicite par ailleurs de ce que les États membres ont tous ratifié la Convention du 26 juillet 1995 relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes ainsi qu'un certain nombre de protocoles. Les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à ratifier les protocoles additionnels restants. Enfin, dans le contexte du calendrier présenté par la Commission pour la mise en oeuvre de la stratégie globale de protection des intérêts financiers des Communautés sous la forme d'un plan d'action portant sur la période 2001-2003, le Conseil souligne l'importance: - de poursuivre la mise sur pied d'une plate-forme communautaire de services, y compris un inventaire des prestations et services que l'OLAF peut fournir; - d'élaborer une politique d'enquête fondée sur une analyse stratégique et opérationnelle des informations relatives aux cas de fraude, aux autres irrégularités et aux recouvrements notifiés par les États membres.

Lutte contre la fraude et protection des intérêts financiers des Communautés. Rapport annuel 2001

2002/2211(INI) - 02/07/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : rendre compte des résultats obtenus en 2001 en matière de lutte contre la fraude. CONTENU : la Commission a publié son troisième rapport annuel sur la protection des intérêts financiers des Communautés et la lutte contre la fraude pour l'année 2001. Le rapport présente successivement: - un bilan de l'activité législative et réglementaire de la Communauté en 2001, accompagné d'une illustration de la coopération avec les États membres, les pays candidats et les pays tiers (ex: projet de création d'une structure anti-fraude interministérielle en Pologne); - une présentation des mesures prises par les États membres en application de l'article 280 du traité CE, en particulier du point de vue législatif et de l'organisation des services de contrôle; - un bilan statistique des résultats de l'action de protection des intérêts financiers et de lutte contre la fraude menée en 2001 par les États membres et les services de la Commission. Le rapport fait état de progrès considérables réalisés en 2001 en ce qui concerne l'adoption de nouvelles mesures en vue de lutter efficacement contre la fraude, tant dans les États membres qu'au niveau de l'UE. L'accent a été mis sur l'amélioration du cadre juridique en vue de protéger efficacement les intérêts financiers de l'UE et notamment sur les mesures préventives, le développement de mécanismes de coopération plus efficaces avec les États membres et entre ceux-ci et la poursuite de l'amélioration de l'organisation interne de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF). Le rapport fait état d'une diminution du nombre de cas d'irrégularités signalés par les États membres en 2001 et d'une diminution encore plus forte des montants globaux concernés (sauf pour les fonds structurels), mais reste prudent sur les raisons de cette diminution. En 2001, l'OLAF a traité 381 nouveaux cas. 663 enquêtes ont été clôturées pendant la même période, représentant un impact estimé à 564,7 millions d'euros: près de 40 % de ce montant concernaient les échanges agricoles et les subventions et aides au titre du FEOGA et 10 % au titre des fonds structurels.

Lutte contre la fraude et protection des intérêts financiers des Communautés. Rapport annuel 2001

2002/2211(INI) - 13/03/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Herbert BÖSCH (PSE, A) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).